



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 31/08/2020

### **4<sup>ème</sup> étape du Tour de France : Le Préfet de l'Isère rappelle que le port du masque est obligatoire**

Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère, rappelle que le port du masque est obligatoire pour tous les spectateurs qui assisteront à la 4<sup>ème</sup> étape du Tour de France demain mardi 1<sup>er</sup> septembre. En Isère, celle-ci traversera les communes de Monestier d'Ambel, Pellafol et Corps.

Cette décision s'explique par le fait que depuis le début de la période estivale, le respect des règles sanitaires est moins observé. Ceux qui s'affranchissent de ces règles perdent de vue les risques qu'ils prennent pour eux-mêmes mais surtout les risques qu'ils font courir à leurs proches en particulier à des personnes vulnérables ou fragiles.

Pour rappel, le non-respect de cette obligation est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe soit 135 euros et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe soit 1 500 euros.

Au-delà du seul port du masque, le préfet de l'Isère en appelle à la responsabilité de chacun dans l'application des gestes barrières qui doivent impérativement être respectés :

- Se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05  
Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01